

Journées Interdisciplinaires du Développement Durable

Regards croisés sur la lutte contre la précarité énergétique

Sothearath Seang
Aliénor Martineau
Edouard Frair
Alberta Biveghe
Eleni Chrysikopoulou
Christope Jouin

L'organisation du colloque s'inscrivait dans le cadre des journées interdisciplinaires du développement durable organisées par l'université de Nantes dont l'un des thèmes était cette année celui de la transition énergétique.

Pour cela, plusieurs Masters 2 ont été réunis :

- Droit du marché parcours concurrence consommation et parcours agro-alimentaire
- Évaluation économique du développement durable
- Droit de l'environnement et du développement durable

Afin de vous présenter l'organisation du colloque, son déroulement ainsi que ses objectifs, nous avons décidé de faire un plan chronologique.

La première partie sera l'élaboration du colloque, c'est à dire toute la phase antérieure au colloque. Puis notre seconde partie sera axée sur le déroulement même du colloque avec une synthèse des différentes interventions. Puis notre troisième partie sera la conclusion de tout cela et résumera les objectifs qui ont été atteints.

Partie 1 : L'élaboration du colloque

Cette partie sera subdivisée en plusieurs sous-parties :

- Tout d'abord il conviendra de traiter de l'élaboration du sujet, c'est à dire, comment sommes-nous venu à traiter du sujet de la précarité énergétique spécifiquement (I).

- Puis sera faite une description des objectifs que nous nous étions fixé de par l'élaboration de ce colloque (II).

- Pour finir dans cette première partie, il conviendra de justifier le choix de nos intervenants à la lumière des objectifs énoncés plus tôt (III).

I. La détermination du sujet : de la transition énergétique à la précarité

I.1. Le premier choix de sujet : L'économie circulaire

La transition énergétique étant un thème large, il fallait donc nous centrer sur un point précis de cette thématique.

Dans un premier temps, nous avons décidé de nous centrer sur la problématique de l'économie circulaire. Selon nous, il s'agissait d'un thème réunissant l'ensemble des masters de par ses aspects économiques et environnementaux.

L'économie circulaire désigne un modèle économique de production et de consommation durable. À l'opposé du modèle de production et de consommation linéaire, qui consiste à extraire des matières premières, les transformer, les consommer et les jeter, le modèle de l'économie circulaire vise à « boucler la boucle » pour que les biens et services soient produits tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

De plus une partie du concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi française le 18 août 2015. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable.

Mais ce sujet étant jugé encore plus large que la transition énergétique même, il n'a pas été validé. Au lieu de nous centrer sur un aspect particulier de l'économie

circulaire, nous avons préféré nous axer sur un sujet différent.

I.2. Le choix de la précarité énergétique

Pour choisir cet aspect de la transition énergétique, nous avons hésité entre axer notre propos sur la précarité énergétique ou bien sur les énergies renouvelables. Mais nous trouvions que les énergies renouvelables était un sujet déjà largement traité dans les médias, et que donc les individus étaient déjà conscients des différentes alternatives (L'énergie pas le vent, le soleil, l'eau).

Étant donné que le colloque se déroulerait en période hivernale, la précarité énergétique semblait être un sujet d'actualité touchant les individus dans leur quotidien. De plus, la précarité énergétique est un concept moins connu du grand public alors que celui-ci les touche directement.

Mais, même si il s'agit d'un concept ne bénéficiant pas de la même ampleur médiatique, il n'en reste pas moins que la précarité énergétique est tout de même au cœur des préoccupations.

En effet, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement défini donne pour la première fois une définition légale de la précarité énergétique. En effet selon cette loi : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »

Les étudiants, recherchant souvent des logements aux loyers peu élevés, peuvent être touchés par ce problème. Notre colloque s'inscrivant dans un cadre universitaire, ce sujet nous semblait adapté.

II. Les objectifs du colloque

Nous avons essentiellement trois objectifs principaux pour ce colloque :

- Sensibiliser les personnes au problème de la précarité énergétique : Il s'agit de leur faire prendre conscience de ce qu'est exactement la précarité énergétique ainsi que ses répercussions sur l'individu. En effet, comme dit précédemment,

certaines personnes n'ont pas conscience de ce qu'est la précarité énergétique ainsi que les répercussions financières ou autres que celle-ci peuvent avoir. De plus il est intéressant que les personnes prennent conscience de l'ampleur de ce phénomène, du moins en France.

- Essayer de voir quelles sont les différentes solutions pouvant être proposées afin de lutter contre la précarité énergétique. Sur quel terrain agir : Les bâtiments, le coût de l'énergie, l'adoption de certains gestes ?
- Le dernier objectif était d'avoir un regard croisé sur cette thématique. Nous voulions des intervenants d'environs et de professions différents afin que chacun puisse apporter son point de vue ainsi que son expérience vis à vis de la précarité énergétique. L'idéal serait d'avoir un avocat spécialisé sur le sujet, une personne du privé travaille dans le secteur de l'énergie, puis une personne venant du milieu public ou bien d'une association, ainsi qu'une sociologue.

III. Le choix des intervenants à la lumière des objectifs

Les invités n'ayant pas pu se joindre à nous :

Nous avons pensé à la **sociologue Elvire Bornand**, qui fait partie du groupe des « astucieux » qui creuse, avec des habitants et acteurs associatifs, les solutions pour économiser de l'énergie au quotidien. Mais cette dernière n'a pas pu être présente étant donné qu'elle avait un événement lié au grand débat ce jour-là. Elle aurait apporté un aspect sociologique au débat et aurait contribué à donner aux spectateurs certains gestes afin de réduire intelligemment leur consommation d'énergie.

- **Véronique Michaud, référente précarité énergétique coordinatrice pour éco-appart**, pour nous éclairer sur ce qu'était éco-appart ainsi que sur les techniques afin de réduire sa consommation d'énergie.
- **Blanche Lormeteau, docteure en droit public à l'université de Nantes** afin d'apporter un éclairage sur le régime juridique de la chaleur dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.
- Pour l'aspect relatif aux bâtiments, nous avons également pensé à une personne du **Crous** pour parler des rénovations en cours ou planifiées au sein du Crous de

Nantes (exemple : la rénovation de la Cité U Fresche blanc) tout cela au regard de la précarité énergétique.

- Une personne de l'**ADEME Pays de la Loire**, afin qu'elle nous présente les politiques et actions de l'ADEME pour accompagner les différents acteurs en faveur de la lutte contre la précarité énergétique. L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ADEME nous aurait apporté une vision d'un acteur public et non privé et aurait contribué à expliquer ce qu'est la précarité énergétique ainsi que des solutions.
- Une personne de l'**UFC que choisir**, qui a mené des actions notamment sur le prix de l'énergie en 2016 et sur les rénovations énergétiques des bâtiments courant 2014. L'UFC que choisir aurait apporté une vision sur les droits des individus afin de lutter contre la précarité énergétique.

Les invités présents lors du colloque :

Notre première invitée, Madame **Marie MOISAN, est responsable de projets lutte contre la précarité énergétique chez CLER**, le réseau pour la transition énergétique. Il s'agit d'une association de protection de l'environnement qui a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Son intervention est destinée à présenter ce qu'est la précarité énergétique, son ampleur ainsi que ses répercussions, notamment sur la santé des individus.

Ensuite, nous avons eu le plaisir de recevoir **Trajan CIUPKA, responsable commercial ERENA, filiale d'ENGIE**, en charge de la promotion du développement du réseau de chaleur de Nantes. Cet intervenant nous apporte le point de vue d'une personne privée et nous éclaire sur une des solutions afin de lutter contre la précarité énergétique : Le réseau de chaleur nantais.

Notre dernier invité est **Monsieur Philippe PELLETIER, avocat du bâtiment durable et président du plan bâtiment durable**. Il a été notamment président de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI), en 2015 il a intégré le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE). Il s'agit d'une personnalité dans le domaine et le lien avec notre sujet est clair. Ayant eu plusieurs

fonctions dans le domaine, son regard sur la question est précieux et enrichissant.

Partie 2 : Synthèse des interventions

- **1^{ère} intervention de Mme. Marie Moisan du réseau pour la transition énergétique, CLER**

En ouverture du colloque, Mme. Moisan a présenté ce qu'est la précarité énergétique et a illustré l'ampleur du phénomène à l'aide de représentations graphiques et de statistiques. L'évolution du poids des dépenses contraintes dans le budget des ménages entre 1979 et 2005 montre que les personnes pauvres subissent une hausse considérable du poids des dépenses dans leur budget (48% en 2005). S'ajoutant à cela, Mme. Moisan montre que le prix de l'électricité entre 2010 et 2014 a fortement augmenté aussi.

Trois indicateurs de précarité énergétique ont été présentés : le taux d'effort énergétique (part des dépenses d'énergie dans le revenu total du ménage), Bas Revenus Dépenses Élevées (BRDE) et la sensation du froid. Enfin, elle a terminé cette première intervention avec une présentation des pathologies observées chez les ménages exposés et non exposés à la précarité énergétique. Une fréquence plus élevée de maladies est donc plus présente chez les personnes considérées en précarité énergétique, et plus chez les enfants que les adultes.

- **Intervention de M. Ciupka, ERENA**

En charge de la promotion du réseau de chaleur nantais, M. Ciupka a introduit son propos par quelques chiffres clés sur la précarité énergétique. Cette notion centrale ayant été présentée et définie par les soins de Mme. Moisan dans l'intervention précédente, le représentant du réseau de chaleur nantais a complété le propos en évoquant notamment la multiplicité des causes conduisant à l'apparition d'une situation de précarité énergétique. A ce titre, M. Ciupka a dégagé 3 faits générateurs de situations de précarité énergétique, à savoir la faiblesse des revenus dans un premier temps, puis l'augmentation des coûts de l'énergie, sans oublier la mauvaise isolation des bâtiments induisant une consommation plus importante.

C'est dans ce contexte qu'a été adopté le Plan Climat de Nantes Métropole, document fixant 3 grands objectifs :

- Réduire de 30 % les émissions de CO² par habitant d'ici 2020 et de 50 % à l'horizon 2030
- Maîtriser les coûts énergétiques.
- Multiplier par 3 le nombre de bâtiments raccordés dont la moitié de logements sociaux.

Pour réaliser en partie ces objectifs, Nantes Métropole a élaborer une stratégie en matière d'énergie durable permettant de lutter à bien contre la précarité énergétique. Pour cela, l'EPCI a contracté une délégation de service public portant sur la gestion du réseau de chaleur « Centre Loire » sur la ville de Nantes avec ERENA, filiale du groupe ENGIE (ayant été choisi à la suite d'un appel d'offres).

Le contexte ayant été présenté, M. Ciupka, très observateur de son auditoire, s'est lancé dans une présentation didactique et métaphorique du réseau de chaleur nantais.

Le réseau de chaleur nantais est, comme tout réseau de chauffage urbain, un chauffage central à l'échelle d'une ville. Ce réseau a pour finalité d'alimenter des bâtiments collectifs (privés, publics, industriels) en chauffage, en eau chaude sanitaire ou en process (pour l'industrie : vapeur, eau surchauffée...etc.). A l'instar des réseaux électriques et gaziers, cette alimentation se fait par l'intermédiaire de canalisations souterraines assurant la circulation d'eau chaude/vapeur d'eau (entre 70° et 180°). Ces canalisations relient les bâtiments récepteurs à l'unité de production de chaleur. Cette dernière génère de la chaleur à partir de toutes les énergies existantes (énergies conventionnelles, énergies renouvelables, énergies de récupération). Au total, le réseau de chaleur nantais constitue un bouquet énergétique alimenté à 84% par des énergies renouvelables locales résultant de la combustion d'ordures ménagères et autres déchets ou encore de la valorisation de biomasse. De plus, chaque année, le réseau de chaleur Centre Loire permet d'éviter le rejet de 35 000 tonnes de CO² par an. En cela, le réseau de chaleur est une méthode qui s'inscrit assurément dans une démarche de développement durable (d'où le partenariat avec l'ADEME dans le cadre du fonds chaleurs : 28 millions d'euros d'apport financier aux travaux d'extension et de rénovation du réseau).

Mais qu'en est-il du lien avec la précarité énergétique ?

Le lien n'est pas illusoire puisque le raccordement au réseau de chaleur permet aux ménages de réaliser des économies sur le long terme. En effet, l'atout premier du recours au réseau de chaleur réside dans la maîtrise des coûts de l'énergie, Erena s'engageant à proposer un prix constant pendant toute la durée du contrat. Cette

maîtrise des coûts permet une meilleure anticipation des dépenses sur le long terme et donc une plus grande stabilité chez les ménages les plus modestes.

De plus, ce mix énergétique permet notamment aux abonnés de bénéficier d'une TVA à 5,5% au lieu de 20%. Ce traitement de faveur d'ordre fiscal justifié par la poursuite d'un objectif d'intérêt général permet de faire baisser la note pour les consommateurs.

Enfin, le raccordement au réseau de chaleur entre dans le champ des avantages fiscaux accordés aux dépenses d'équipement et/ou de main d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique. Ces dépenses sont en effet déductibles d'impôts à hauteur de 30% de leur montant total. Il s'agit ici d'un véritable avantage accordé aux ménages moins modestes mais vivant dans des logements fortement énergivores.

De plus, cet investissement est encouragé par l'octroi d'un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ régit aux articles 244 quater U et suivants du CGI) remboursable sur 10 ans, voire 15 ans pour un montant maximum de 30 000 euros. Ce prêt est ouvert à tout ménage justifiant de dépenses futures de rénovation énergétique de sa résidence principale (antérieure à 1990). De plus, le code général des impôts vient préciser que l'éco-PTZ peut être contracté pour une copropriété sous certaines conditions (bâtiment antérieur à 1990 dont 75% des quotes parts sont affectés à l'usage d'habitation à titre principal). Cette ouverture permet ainsi aux copropriétés anciennes d'optimiser le financement du raccordement au réseau de chaleur et de réaliser des économies sur le long terme.

Connaissant un succès important, le réseau de chaleur nantais est en pleine extension. Les travaux d'extension sont en cours de réalisation et vont permettre à terme d'élever le réseau de chaleur Centre Loire vers les plus grands réseaux de chaleur existants en France (avec plus de 80km de réseau).

Pouvant être considéré comme un apport non-négligeable à la politique de lutte contre la précarité énergétique sur un territoire défini, la méthode du réseau de chaleur a ainsi un avenir très prometteur.

- **Intervention M. Philippe Pelletier**

M. Pelletier a donné une approche globale du sujet. Il a parlé de l'aléa de la vie, la volonté personnelle, la rénovation énergétique, le plan bâtiment, la recherche de l'économie de l'énergie et les engagements collectifs. Il a aussi mentionné l'organisation étatique. L'État demande une personne du secteur privé en mettant à sa disposition

trois personnes de l'État. Il a analysé les propositions des directives et il a mentionné qu'il faut avoir une diversité de moyens. Il a aussi fait référence à la Gestion de Forêt, le « coût » d'abattage des arbres, le Plan National de la Forêt et du Bois, et la Stratégie Nationale. Il appelle à une valorisation plus efficiente de la biomasse produite par nos forêts comme un des leviers essentiels de la transition écologique, une opportunité considérable pour de nombreux territoires de concilier activité économique, réduction de l'impact carbone global et création d'emplois. Il a aussi fait référence aux conditions tarifaires.

Il a aussi essayé de montrer que parmi les premières nécessités étatiques, la mise en place d'une politique environnementale et la création d'une région riche en terme d'information sont indispensables. Il a fini son intervention en analysant les critères d'éligibilité pour le logement et les mesures très strictes à adopter afin que les bâtiments qui ne sont pas adaptés aux critères standards d'isolement ne puissent pas être loués. Le propriétaire pourra toujours garder sa propriété mal isolée mais il ne pourra pas l'exploiter. Il a souligné que le gros sujet est « la rénovation de l'existant ». C'est l'action à la rénovation, le développement de la mentalité du groupe familiale. Une mobilisation « je rénove, Je Co rénove » afin d'arriver politiquement à une obligation de rénovation aux bailleurs. Il a classifié cette obligation comme une obligation de moyens. Les bailleurs doivent rénover. Il a aussi annoncé un décret à venir sur le sujet.

- **2^{ème} intervention de Mme. Marie Moisan**

Madame Moisan a parlé de la rénovation des passoires énergétiques comme moyen d'action durable contre la précarité énergétique et l'initiative « Rénovons ». Cette initiative a pour but de regrouper tous les acteurs politiques en France, les acteurs de la vie privé et commerciale qui s'engagent en faveur de la promotion de la rénovation énergétique des logements afin d'établir un sujet de la précarité énergétique dont l'urgence de traitement est régulièrement soulignée. Selon Madame Moisan, l'utilité de l'initiative Rénovons est qu'elle propose à travers la Feuille de Route pour la Rénovation des passoires énergétiques à l'horizon 2025, une analyse de l'écosystème actuel de la rénovation énergétique en France, particulièrement à destination des ménages précaires. Il s'agit de faire un bilan des conditions nécessaires et des solutions existantes qui conduiront à massifier les rénovations énergétiques de qualité et

promouvoir l'intérêt économique, social, environnemental et sanitaire de l'approche par la rénovation.

Elle a fait une liaison entre l'initiative « Rénovons » et la transition énergétique.

Elle a stipulé que l'objectif est que les trois termes, « rénovation énergétique des logements », « précarité énergétique » et « passoires énergétiques » soient liés dans un projet national en donnant une priorité tant au financement qu'à la promotion étatique.

Le plan Rénovons est une exigence sociale et pour que ce plan soit effectif il faut faire une analyse des coûts et des bénéfices. La loi pour la transition énergétique pose des objectifs tels que : la rénovation énergétique des logements privés chaque année, occupés par des ménages en situation de précarité énergétique, augmentation du nombre de passoires énergétiques à l'horizon de 2025 et baisse de la précarité énergétique à l'horizon de 2020.

Le but est de favoriser à l'échelle nationale la rénovation énergétique de ces passoires. Pourquoi ? Parce que cela va générer un « effet rebond », c'est à dire que les ménages en situation de précarité énergétique vivant dans un logement rénové vont avoir une consommation normale (à la différence d'avant). En terme d'économies d'énergies : on parle d'environ 512 € d'économies par ménage et par an.

Conclusion

Le colloque sur la précarité énergétique a permis de mettre en lumière des aspects importants sur l'accès à l'énergie, la façon de consommer, les gestes et quels sont les ménages qui sont concernés. Au final nous réalisons que la précarité énergétique touche une partie importante des ménages. Les stratégies qui visent à réduire aux difficultés d'accès à l'énergie demandent des financements importants. En effet il faut un réaménagement en isolation de certains bâtiments pour permettre aux ménages, surtout les ménages les plus pauvres (car ce sont ceux qui sont les plus touchés) de bénéficier de l'énergie de manière satisfaisante.

Le colloque nous a permis de voir qu'il y a effectivement une sensibilisation sur la façon de consommer et comment subvenir au besoin énergétique des ménages les plus démunis et les gestes à adopter. Et que le sujet était déjà largement abordé de bien

des manières par les avocats dont Philippe PELLETIER pour soutenir les mesures à prendre sur la précarité énergétique.

La précarité énergétique reste un aspect primordial pour entrer de manière marquante et physique dans la transition énergétique.